

Objectifs

- Préparer et réussir l'examen AIPR Opérateur.
- Connaître les obligations de l'opérateur lors de travaux à proximité des réseaux aériens et enterrés.
- Savoir appliquer les bonnes pratiques sur le chantier et réagir correctement en cas d'anomalie ou de dommage.

Depuis le 1er janvier 2018, les intervenants en préparation ou en exécution de travaux à proximité des réseaux doivent disposer d'une AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux), délivrée par l'employeur.

Public Visé

Opérateurs et conducteurs d'engins intervenant directement à proximité des réseaux : conducteurs d'engins de terrassement, salariés réalisant des travaux urgents, canalisateurs, ouvriers de travaux publics.

Durée

7.00 Heures

1 Jour

Pré Requis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis particulier. Comprendre le français.

Parcours pédagogique

1 – LES ENJEUX ET LA RÉGLEMENTATION

- Les enjeux : accidents liés aux réseaux, risques pour les personnes, les biens et l'environnement.
- Les acteurs : responsable de projet, exploitant de réseaux, exécutant des travaux, guichet unique.
- Le vocabulaire : réseaux sensibles et non sensibles, classes de précision A, B et C, affleurants, investigations complémentaires.
- Le rôle et les responsabilités de l'opérateur.

2 – AVANT LES TRAVAUX

- La DICT et les récépissés : savoir les lire et s'assurer de leur présence sur le chantier.
- Lecture des plans et prise en compte de la classe de précision des réseaux.
- Le marquage-piquetage : couleurs normalisées par type de réseau.
- Lecture des indices et des affleurants visibles sur le terrain.

3 – PENDANT LES TRAVAUX

- Application du guide technique : techniques de travaux adaptées selon la distance au réseau (fuseau).
- Travaux sans tranchée : précautions spécifiques.
- Travaux urgents : conditions et règles à respecter.
- Anomalies : réseau non repéré, écart avec les plans, marquage effacé.

4 – EN CAS D'INCIDENT

- Constat d'arrêt ou de sursis de travaux.
- Conduite à tenir en cas de dommage : arrêter, alerter, aménager, accueillir les secours.
- Constat de dommage et compte rendu à la hiérarchie.

5 – EXAMEN

- Entraînement au QCM sur cas pratiques.
- Passage du QCM AIPR Opérateur.



Méthodes et moyens pédagogiques

Lieu : locaux d'ECIR FORMATION ou de l'entreprise.

Salle de cours équipée (vidéo...).

Étude de cas concrets à partir de plans, de récépissés de DICT et de photos de chantier.

Mise à disposition de tablettes pour réaliser le QCM DT-DICT.

Encadrement par un formateur ayant plusieurs années d'expérience en entreprise.

Méthodes et modalités d'évaluation

Feuille d'émargement journalière.

Clôture de stage, fiche de satisfaction du stagiaire en fin de session.

Attestation de stage.

Attestation de réussite au QCM DT-DICT le cas échéant, permettant à l'employeur de délivrer l'AIPR Opérateur.

Modalités d'Accessibilité

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (locaux, adaptation des moyens de la prestation) : contacter le référent handicap, M. Olivier PRAT, au 06 84 24 05 76 ou à olivier.prat@ecirtp.fr.

Effectif

De 5 à 12 Personnes